

## Appels d'urgence effectués dans les délais appropriés en milieu rural pour un service d'ambulance (dans un délai de 22 minutes)

Unité : %

Année  
financière  
2023-2024

### Province

Nouveau-Brunswick	80,3
-------------------	------

### Zones de santé

Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est	76,0
--	------

Zone 2 - Région de Fundy et de Saint John	81,9
---	------

Zone 3 - Région de Fredericton et de la vallée	83,9
--	------

Zone 4 - Région du Madawaska et du Nord-Ouest	87,0
---	------

Zone 5 - Région de Restigouche	82,7
--------------------------------	------

Zone 6 - Région de Bathurst et de la Péninsule acadienne	79,1
--	------

Zone 7 - Région de Miramichi	72,2
------------------------------	------

## À propos

Pourcentage d'appels 911 (ambulance) en milieu rural pour lesquels le délai entre la réception d'un appel et l'arrivée du personnel médical était égal ou inférieur à la norme de 22 minutes.

## Source

EM/ANB

## Calculs

Numérateur : Appels d'urgence pour lesquels le délai entre la réception d'un appel et l'arrivée du personnel médical est égal ou inférieur à la norme de 22 minutes. Dénominateur : Nombre total d'appels d'urgence au 911 en milieu rural

## Notes

Cet indicateur mesure la « performance brute » lorsque les exemptions liées au contrat ANB n'ont pas été appliquées. Les zones de santé sont basées sur l'emplacement de l'appel au 911. Cible : 90%.

---

Unité	Interprétation	Code du CSNB
%	Valeur élevée est souhaitable	EMANB_001

## Légende

s.o. = Sans objet / donnée non disponible

S = Donnée supprimée pour des raisons de confidentialité ou en raison de la petite taille de l'échantillon